

Déjeuner du Cercle Europe et économie sociale

avec

Madame Sophie Auconie

Députée européenne

21 Mai 2012

Madame Sophie Auconie a été présente au dernier déjeuner du Cercle Europe et économie sociale pour évoquer sa contribution à la proposition de règlement de la Commission européenne sur le fonds d'entrepreneuriat social européen (FESE). En saluant la volonté politique de la Commission européenne de donner aux entreprises sociales les moyens pour une croissance durable et porteuse d'innovation, Madame Auconie a exprimé son optimisme quant à l'essor que prendra l'entrepreneuriat social en Europe et, en particulier en France.

➤ Pour rappel, la Commission européenne a présenté le 7 décembre dernier une proposition de règlement relatif aux fonds d'entrepreneuriat social européens. Elle avait été annoncée dans la Communication sur l'entrepreneuriat social le 25 octobre dans le volet « faciliter l'accès aux financements des entreprises sociales ».



Sophie Auconie

Députée européenne PPE depuis 2009
Membre de la commission des affaires économiques et monétaires
Rapporteuse au fond sur le règlement relatif au fonds d'entrepreneuriat social européen

L'objectif du FESE est double: fournir une nouvelle source de financement aux entreprises sociales & proposer aux investisseurs un instrument séduisant et sécurisé pour les inciter à investir dans l'entrepreneuriat social

L'objectif de la proposition de règlement est de créer un cadre législatif adapté aux besoins des entreprises sociales, des investisseurs désireux de les financer et des fonds d'investissement spécialisés qui agissent comme intermédiaires entre les deux. Elle vise à définir le plus clairement possible les caractéristiques qui distinguent les fonds d'entrepreneuriat social de la catégorie, plus large, des fonds d'investissement alternatifs. Seuls les fonds présentant ces caractéristiques pourront lever des fonds au titre du cadre européen pour les fonds d'entrepreneuriat social.

Le règlement proposé tient compte des spécificités des entreprises sociales, dont l'objectif principal est d'avoir un impact social positif. Il exige donc des entreprises de portefeuille éligibles qu'elles aient une incidence sociale positive et mesurable, qu'elles consacrent leurs bénéfices à la réalisation de cet objectif principal et qu'elles soient gérées d'une manière transparente, incluant l'obligation de rendre des comptes.

➤ Les travaux que Sophie Auconie a entamés en début d'année sur la proposition de règlement de la Commission ont comme premier objectif de créer un label FESE **immédiatement applicable, attractif pour les investisseurs et utile pour les entreprises sociales.**

A moins de dix jours du vote de son rapport en commission des affaires économiques et monétaires, prévu le 31 mai, la rapporteure se réjouit **d'un soutien important** de ses collègues en commission

ECON ainsi que de l'ensemble des groupes politiques, les quelques points de divergence portant sur les aspects liés aux liquidités et aux responsabilités du dépositaire dans le suivi des liquidités.

Sans avoir eu l'intention de modifier le texte de la Commission en profondeur, qualifié, par ailleurs, selon ses propos, d'un équilibre satisfaisant, Sophie Auconie a **apporté un nombre d'amendements visant plutôt à le clarifier et à le renforcer**. Ce travail a été mené conjointement avec les commissions responsables pour avis, dont la plus active a été la commission de l'emploi et des affaires sociale, au sein de laquelle, sa présidente Pervenche Berès a, particulièrement, tenu à être associée au dossier.

Avant de présenter les points clé du rapport de Madame Sophie Auconie, vous pouvez trouver ci-dessous les noms des députés qu'elle a cités pour l'engagement de ceux derniers sur les sujets de l'économie sociale : **Sven Giegold (Verts, Allemagne), Heide Ruhle (Verts, Allemagne), Jürgen Klute (GUE, Allemagne), Pascal Canfin (Verts, France), Saïd El Khadraoui (S&D, Belgique), Marc Tarabella (S&D), Pervenche Berès (S&D, France)**.

↳ La rapporteure a rappelé que l'entrepreneuriat social représente, selon les données de la Commission, 10% des entreprises européennes, soit 11 millions de salariés. Le marché de l'investissement solidaire, déjà actif dans certains Etats, est en pleine croissance, mais reste fragmenté. Les pays où l'entrepreneuriat social connaît un succès important sont : Royaume-Uni, l'Italie, Belgique, Espagne et, enfin et surtout, France.

Les trois axes de la position de la commission ECON portent sur :

- la mise ne place label attractif, visible et reconnu afin d'attirer les investisseurs désireux de choisir l'investissement solidaire.
- l'utilisation du FESE à l'échelle de l'Union européenne (les entreprises doivent avoir le siège social dans l'UE)
- la suppression des seuils (parmi lesquels le seuil de 50 millions de chiffre d'affaire) dans le but d'avoir une ouverture plus importante pour les entreprises éligibles.

↳ Les grandes lignes du rapport de Madame Auconie

Communication

Il est nécessaire d'assortir l'entrée en vigueur de ce règlement d'une communication large à l'attention des investisseurs, des gestionnaires de fonds et des entreprises susceptibles d'en bénéficier. Ce rôle devra être assumé par l'AEMF et les autorités compétentes des Etats membres.

Sécurisation

Il est indispensable de renforcer la sécurisation et la transparence à travers des exigences renforcées :

- les autorités compétentes des Etats membres devraient délivrer un agrément au gestionnaire de fonds plutôt qu'un simple enregistrement, qui ne permet pas à ces autorités de s'assurer du respect par le gestionnaire des conditions prévues par la proposition de la Commission;
- un dépositaire doit être désigné pour chaque FESE, afin de garantir en permanence la localisation des actifs;
- la transparence des transactions doit être renforcée, chaque transaction concernant les FESE doit pouvoir être reconstituée;
- les informations transmises aux investisseurs et aux autorités compétentes des Etats membres doivent être suffisamment claires et complètes.

Entreprises éligibles

Ce règlement vise à faciliter le financement des entreprises sociales. En conséquence, la définition des entreprises éligibles est fondamentale. Madame Auconie a cité comme critère principal, conformément

à la vision du « social business » de Mohammad Yunus, l'élément suivant : une entreprise sociale est une entreprise dont l'objectif principal n'est pas de réaliser des bénéfices mais d'avoir un impact social positif.

Selon la rapporteure, il faut préciser clairement que cet instrument vise à faciliter le financement des entreprises sociales dont le siège social est établi dans l'Union.

Ensuite, les seuils proposés par la Commission, qui correspondent à la définition des PME, écartent de fait des entreprises qui ont pourtant un objet social très clair, telles que les organismes de logement social. Il est important donc d'assouplir le texte à ce niveau.

Instruments éligibles

Il est nécessaire d'élargir au maximum la gamme des instruments éligibles, avec l'objectif de faciliter le financement des entreprises sociales et de s'adapter aux usages en vigueur aujourd'hui dans les Etats membres.

Articulation avec les autres instruments de régulation

Ce dispositif doit s'accorder de manière harmonieuse avec de nombreux textes de régulation des marchés financiers publiés ces dernières années, en particulier avec la directive AIFM et le règlement sur l'AEMF.

Réexamen

Un réexamen exhaustif de cet instrument devrait avoir lieu quatre ans après l'entrée en vigueur du règlement.

Ce réexamen devra inclure notamment :

- une analyse de l'opportunité et des modalités de création au niveau européen d'un label « entreprise sociale»;
- une analyse des méthodes envisageables pour mesurer de manière fiable et transparente les effets sociaux positifs produits par les entreprises sociales;
- une analyse de l'opportunité d'élargir le champ d'application du présent règlement à des fonds plus importants et aux investisseurs non professionnels;
- une analyse de l'opportunité d'assortir ce règlement d'un dispositif fiscal européen visant à encourager l'entrepreneuriat social.

Le prochain déjeuner du Cercle Europe et économie sociale aura lieu le 28 juin et accueillera Madame Marie-Christine Vergiat, députée européenne depuis 2009 au sein du groupe de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique et Vice-Présidente de l'Intergroupe Economie Sociale.

Le déjeuner aura lieu au Bistrot de Paris, 33, rue de Lille, Paris 7ème.